

SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quinze octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Gargas, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-142

OBJET : SIGNATURE DU NOUVEAU MARCHÉ DE RENOUELEMENT DES COMPTEURS D'EAU POTABLE AVEC LE DEPLOIEMENT, LA GESTION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE RELEVÉ A DISTANCE DES COMPTEURS D'EAU

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 35 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 45

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL représenté par Mme Céline MALLEGOL

GARGAS : Mme Laurence LÉ ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

Procurations :

APT : M. Cédric MAROS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Christophe CARMINATI donne pouvoir à Mme Céline CELCE

GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201015-2020-142-DE
Date de télétransmission : 20/10/2020
Date de réception préfecture : 20/10/2020

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu, le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant, la délibération n°CC-2016-171 du 15/12/2016 attribuant le marché à la société Smarteo Water pour le renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau,

Considérant, le jugement du tribunal de commerce de Lille Métropole plaçant la société Smarteo Water en liquidation judiciaire à compter du 25/11/2019,

Considérant, la pose de 7 588 compteurs et la nécessité de poursuivre le déploiement de la télérelève des 2 489 compteurs d'eau potable restants,

Considérant, l'appel d'offre ouvert et son avis d'appel public à la concurrence parus dans le JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) du 26/06/2020 le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) du 26/06/2020, et sur la plateforme acheteur de la CCPAL,

Considérant, que les prestations en lien avec ce marché sont les suivantes :

- La fourniture et la pose des compteurs d'eau et de modules radio,
- La fourniture et la pose de pièces de robinetterie
- Des prestations de déploiement d'un réseau de télérelève et de développement d'outils informatiques pour le traitement des données

Considérant, le calendrier de réalisation suivant :

- Etape 1 : Déploiement, phase pendant laquelle le titulaire du marché effectue la dépose des anciens compteurs et la pose des nouveaux compteurs et robinetterie. Cette étape débutera de la notification du marché jusqu'à mi-2021,
- Etape 2 : exploitation pendant une durée de 12 ans (soit jusqu'au 31/12/2032), phase pendant laquelle le titulaire du marché télérelève 100% des compteurs,

Considérant, les critères d'attribution du marché, dans le règlement de consultation, à savoir 60% pour le prix et 40 % pour la valeur technique,

Considérant, les deux offres dématérialisées reçues, dans les délais impartis par le règlement de la consultation des entreprises,

Considérant, le rapport d'analyse des offres présenté à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30/09/2020, élaboré par le bureau d'étude ID'EAU, assistant maître d'ouvrage,

Considérant, l'avis favorable de cette commission pour l'attribution du marché à l'entreprise SUEZ SMART SOLUTIONS ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 1 201 981.49 € HT,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour l'autoriser à signer le marché.

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20201015-2020-142-DE Date de télétransmission : 20/10/2020 Date de réception préfecture : 20/10/2020

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Autorise, le Président à signer le nouveau marché de renouvellement des compteurs d'eau potable avec le déploiement, la gestion et la maintenance d'un système de relève à distance des compteurs d'eau avec l'entreprise SUEZ SMART SOLUTIONS, selon le montant cité ci-dessus, ainsi que les pièces afférentes.

Dit, que les dépenses liées à ces opérations sont inscrites au budget Eau Potable.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

